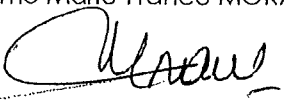


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 juin 2026
DÉLIBÉRATION n°2026-06-09

CREATION, COMPOSITION ET ATTRIBUTION DE LA COMMISSION EPICERIE SOLIDAIRE

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-six, le dix juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT.
En exercice	Présents	Votants	
29	27	28 (dont 1 pouvoir)	
Quorum : 15			
Présents : RAULT Christophe, ANDRIEU Sylvie, AUGER Serge, BARREAU Catherine, BODET Philippe, BRILLOUET Jacky, BRUNIER Christian, DARNEL Chantal, DRAPEAU Myriam, GABET Steve, GENDRE Stéphane, JOURDAIN Jean-Michel, LEBOT Paul, LIPP Marie-Françoise, MOINDREAU Jean-Pierre, MORANT Marie-France, MOUEIX Serge, NICE Camille, PERRET Nathalie, PETOT Rozenn, POUYADOU Fabienne, RIVÉ Valérie, ROLAND Claudia, SABOURIN Brigitte, TOURRENC Georges, TOUVRON Didier, VANNELLE Alexandra (a reçu pouvoir de MAGINOT Pascal)			
Absents / excusés : DUFAITRE Stéphanie (absente excusée)			
Également présents à la réunion : Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Madame Lydia JADOT, Assistante administrative			
Secrétaire de séance : Madame Marie-France MORANT 			Auteur de l'acte : Monsieur Christophe RAULT, Président
Convocation envoyée le : 03 juin 2026			Télétransmission en préfecture le : 16.06.26
			N° : 017-200043479-20260610-2026-06-09-DE Date de publication sur le site Internet : 16.06.26

CREATION, COMPOSITION ET ATTRIBUTION DE LA COMMISSION EPICERIE SOLIDAIRE

Monsieur Christophe RAULT, Président, rappelle que l'épicerie solidaire « Au panier partagé » a ouvert ses portes aux publics depuis le 12 mars 2014.

Il explique que l'épicerie solidaire est une réponse aux demandes d'aides alimentaires favorisant l'autonomie des familles et respectant leur dignité mais ne constitue pas une réponse à l'urgence alimentaire. Sa vocation est éducative : elle peut servir de support à la mise en place d'actions socio-éducatives centrées sur l'accès aux droits, la gestion budgétaire, la santé, la maîtrise de l'énergie, l'alimentation....

Des bénévoles participent au fonctionnement de la structure tant pour aider à l'approvisionnement, à la mise en rayon, à l'accueil du public, à la tenue de la caisse, l'animation d'un espace enfants. Pour assurer l'approvisionnement, certains bénévoles se rendent, avec le soutien du gestionnaire logistique, auprès des différents fournisseurs de denrées de notre territoire trois fois par semaine.

Cette instance sera chargée d'assurer le suivi du projet de l'épicerie, d'évaluer les évolutions des besoins et de faire des propositions au Conseil d'Administration qui permettra d'adapter le fonctionnement de l'épicerie et d'en modifier le Règlement Intérieur.

Monsieur Christophe RAULT, Président, propose de créer la « commission Epicerie solidaire » qui sera constituée d'un maximum de 13 administrateurs.

Il fait part des candidatures de :

- Monsieur Christian BRUNIER
- Madame Marie-France MORANT
- Madame Rozenn PETOT
- Madame Claudia ROLAND
- Madame Sylvie ANDRIEU
- Madame Myriam DRAPEAU
- Monsieur Paul LEBOT
- Madame Catherine BARREAU
- Monsieur Didier TOUVRON
- Monsieur Georges TOURENC
- Monsieur Pascal MAGINOT

Monsieur Christophe RAULT, Président propose de désigner ces membres de la commission à mains levées, ce que le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées
- Décide de créer une commission épicerie solidaire
- Décide qu'elle sera constituée des administrateurs suivants :

- Monsieur Christian BRUNIER
- Madame Marie-France MORANT
- Madame Rozenn PETOT
- Madame Claudia ROLAND
- Madame Sylvie ANDRIEU
- Madame Myriam DRAPEAU
- Monsieur Paul LEBOT
- Madame Catherine BARREAU

AR Prefecture

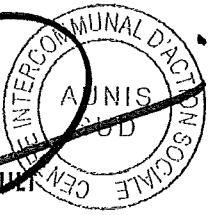
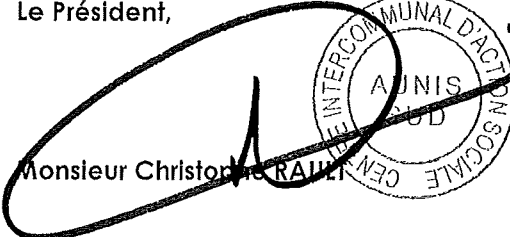
017-200043479-20260610-2026_06_09-DE
Reçu le 16/06/2026

- Monsieur Didier TOUVRON
 - Monsieur Georges TOURENC
 - Monsieur Pascal MAGINOT
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 10 juin 2026

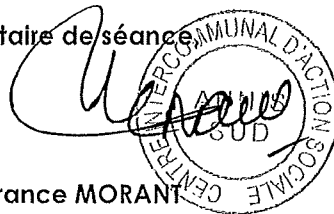
Le Président,

Monsieur Christophe RAULT



La secrétaire de séance,

Marie-France MORANT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200043479-20260610-2026_06_09-DE
Reçu le 16/06/2026